

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Regnault, 10 novembre 1865](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Regnault, 10 novembre 1865

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 novembre 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Regnault](#)

Lieu de destination 45, rue d'Orléans, Paris

Description

Résumé Sur l'emploi d'économe du Familistère. Godin explique à Regnault qu'il lui semblait qu'il avait renoncé à l'emploi, qu'il a commencé à chercher un autre candidat, mais qu'il peut suspendre ses recherches et lui laisser la possibilité de venir au Familistère. Si Regnault renonce à l'emploi après sa visite, Godin lui indique qu'il lui remboursera les frais de voyage et de séjour.

Notes Lieu de destination : d'après la lettre de François Cantagrel à Jean-Baptiste André Godin, 29 octobre 1865 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Emploi](#), [Famelistère](#), [Visite au Familistère](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 1 p. (204r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 14/01/2024

Lyon le 10 9^{me} 1863

Monsieur Regnault

votre lettre du 6 était si explicite
 que j'ai dû à mon regret venir de suite
 à un de mes amis de soulever à nouveau
 la question de mon inséjour mais
 cela ne constitue aucun engagement définitif
 vous pouvez donc encore venir se laisser
 à l'état suspensif toute résolution à prendre.
 D'un autre côté si après examen des détails
 de la fonction un motif quelconque vous
 empêche de la remplir je ^{serais} en mesure
 de donner suite à mes recherches si vous
 acceptez tout sera dit vos appointements vous
 sont comptés du jour de votre entrée si
 au contraire vous renoncez à remplir
 je vous dégage de vos frais de voyage
 et dès à présent il n'y a pas de suite à faire
 grand inconvénient pour vous ni pour
 moi. à un essai et il y aurait tout
 avantage à ce qu'il fut le plus prompt
 possible et satisfaisant

je compte donc maintenant sur votre
 empressement à venir en
 meulley agréer mes sentiments distingués

Gudin